

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III

Vos réf. : 5960 / AV.

Nos réf. : 1.777.81-2024-81.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 21/03/2024 relative à un bien sis Rue du Partiau , 15+ à 7971 Wadelincourt- Rue de l'Eglise à 7971 Wadelincourt - lieu-dit "Village" à 7971 Wadelincourt , cadastré 8e division, BELOEIL 8 DIV/WADELINCOURT/, Sion A n°542C-543K- 545C- 546D

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Les biens sont situés : - zone d'habitat à caractère rural en pte pie, agricole en gde pie (8A0542/00C000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;- Zone d'habitat à caractère rural en partie, agricole en partie (8A0543/00K000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;- zone d'habitat à caractère rural (8A0545/00C000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;- zone d'habitat à caractère rural (8A0546/00D000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;

- Considérant que la demande se rapporte à des biens situés dans le périmètre du PASH Escaut-Lys qui reprend ceux-ci en zone d'assainissement collectif en pte pie, sans affectation en gde pie (8A542c), en zone d'assainissement collectif en pie, sans affectation en pie (8A543k) en zone d'assainissement collectif (8A546d et 545c) dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;
- dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;
- ne sont pas repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme) ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) ni d'un plan particulier d'aménagement ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un lotissement ;
- ne sont pas classés ou en voie de l'être ;
- ne sont pas inscrits dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;
- ne sont pas frappés d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de site à réaménager ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- ne sont pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- sont repris sur la carte archéologique n° 6574 - 51008-CAW-0006575 (CoPat) ;
- ne sont pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;
- sont dotés d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux sauf les parcelles 8A542c et 8A546d ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- ne sont pas situés dans une zone d'aléas d'inondations ;
- ne sont pas situés le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Vos réf. : 5960 / AV

Nos réf. : 1.777.81-2024-81

- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
- Les biens en cause n'ont l'objet d'aucune déclaration d'environnement (dans le cas de la vente des biens, il y a lieu de faire acter par le Collège communal la cession de l'activité – le formulaire peut être obtenu sur simple demande);
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;
- Les biens ne sont pas situés dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;
- Les biens ne sont pas traversés, longés par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- les biens ne comportent ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM));
- les biens ne sont pas repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel.

Remarques

- Les biens pourraient être grevés d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc...).

A Beloeil, le 21/03/2024

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

S. DRAMAIX

L. VANSAINGELE

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.